

CONSEIL MUNICIPAL **Séance Ordinaire du 9 février 2022**

Présents : Jean-Claude GIRARD, Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Jean-Michel MONIN, Valérie MASSET, Marc BEGIN, Patrick CHANDON, Christine LANIER, Estelle CHARY-SMOLAREK, Thierry NOËL, Daniel PERROT, Alain NOIROT et Alain ROBERT.

Absents : Flora MAZURE, pouvoir à Jean-Claude GIRARD,
Laurence LIEFROID, excusée,
Andréa MONNIOT, excusée,
Adeline JEUNOT, excusée,
Karine WURSTER, excusée.

Secrétaire de séance : Daniel PERROT

Approbation du compte-rendu du 8 décembre 2021

Avant-propos : l'association Défis 21 est venue présenter le projet dit « des berges de Canal » à l'assemblée afin que les conseillers puissent disposer d'une connaissance plus précise, du contexte, des enjeux et des objectifs poursuivis.

1 / Renouvellement de la convention Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance implanté à Longvic, avec qui la commune d'Ouges conventionne, dispose de quatre missions principales :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Madame Géraldine CHEDOZ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires ayant fait lecture de la convention proposée et de l'offre de services apportée par le Relais Petite Enfance, les membres de l'assemblée délibérante sont invités à débattre et à décider du renouvellement de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **APPROUVE** le renouvellement de la convention pour l'année 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 pour un coût estimé à 4 800 euros (400 euros par assistante maternelle). Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction avec la possibilité de la dénoncer au 1er janvier de chaque année en respectant un préavis de deux mois.

► **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022,

► **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

2 / Dénomination de la salle du Conseil municipal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de procéder à la dénomination de la salle du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22.

Il invite les membres de l'assemblée délibérante à faire des propositions, débattre et décider du nom retenu pour la salle du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention :

- ▶ **ACCEPTE** la proposition présentée et décide que la salle sera désormais dénommée salle du « Docteur François PERRAS ».
- ▶ **AUTORISE** le Maire à communiquer aux administrations concernées cette nouvelle appellation.
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de cette décision.

3 / Attribution de subvention sur demande

L'école des métiers de Dijon Métropole sollicite par courrier la commune pour l'attribution d'une subvention.

Cette aide apporterait un soutien financier à cet organisme disposant d'une mission de formation et d'éducation favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. A ce jour, quatre jeunes ougeois sont inscrits au sein de cet établissement.

Madame Géraldine CHEDOZ, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires ayant fait lecture de la demande formulée par l'école des métiers de Dijon métropole, les membres de l'assemblée délibérante sont invités à débattre sur l'octroi de la subvention demandée et de décider du montant à attribuer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention :

- ▶ **DECIDE** d'octroyer la somme de 300 euros (75 euros par apprenti concerné) à la partie identifiée par sa requête,
- ▶ **DIT** que ces dépenses seront inscrites au Budget primitif 2022 à l'article 6574 une fois le budget primitif 2022 voté,
- ▶ **MANDATE** le Maire pour veiller à la bonne exécution des prescriptions sus décrites.

4 / Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- Du recrutement d'une agent contractuelle au sein du service périscolaire jusqu'à début juillet 2022 et de l'arrivée d'un stagiaire au sein du service espaces verts pour une période de deux semaines.
- De la réunion le mardi 15 février portant sur le nettoyage du lit du Layer en présence du service Eaux et Réseaux de Dijon métropole et du Syndicat du Bassin versant de la Vouge afin de trouver une solution opérationnelle.
- Du classement très encourageant pour les élus et la commune arrivée en 39^{ème} position sur toute la France au niveau des communes de moins de 2 000 habitants et ceci dans le cadre de l'enquête « villes et villages où il fait bon vivre ».
- Du reportage de TF1 sur la maison AGES et VIES qui démontre la qualité de vie des résidents et le travail mené par les équipes au quotidien.
- De l'arrivée de 82 nouvelles familles environ entre 2022 et 2025 ce qui souligne l'essor et l'attractivité de la commune.
- De l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire à venir pour les prochaines années.

Monsieur Yves DOUSSOT (1^{er} adjoint) informe de :

- La réparation effectuée par une entreprise mandatée par l'assurance des PEP21 suite à une dégradation au niveau d'une cloison au 1^{er} étage du centre LAMY.
- L'étude en cours de finalisation pour l'aménagement du cimetière. 10 caves-urnes pourraient y trouver place. La création d'un puits de dispersion des cendres sur le site a également été chiffrée.
- La rencontre avec l'ONF et de la visite de la forêt communale. Des arbres en mauvais état ont été repérés qui pourraient tomber sur le grillage situé le long de l'autoroute. Afin d'améliorer la situation actuelle, il sera nécessaire de nettoyer et de broyer les sous-bois. Le coût engendré par ces travaux forestiers devrait être assez largement compensé par la recette issue de la vente de bois qui s'en suivrait.
- L'organisation du repas des aînés le jeudi 24 février au Cabaret d' AISEREY, 65 personnes sont déjà inscrites.

- La cérémonie officielle programmée le jeudi 17 février à 10 heures organisée par l'école de gendarmerie. 120 élèves gendarmes de la 4^{ème} compagnie seront présentés au drapeau de l'école de gendarmerie. La commission jeunesse a été invitée à assister à cet événement qui se déroulera sur le terrain de pétanque à proximité du lavoir de la place centrale.

Monsieur Jean-Michel MONIN (3^{ème} adjoint) informe :

- De la dénomination de rues situées au niveau de la zone BEAUREGARD qui se développe sur l'emprise foncière de la commune. Les dénominations suivantes ont été retenues :

Rue de Préville, rue de l'Innovation et rue Marie Curie. Les propositions de la commune ont été validées par Dijon Métropole lors d'un Conseil métropolitain.

- Du respect du planning des travaux d'extension du restaurant scolaire.

- De la demande de devis afin d'envisager le remplacement de la tondeuse autoportée. Achetée en 2002, ses réparations sont de plus en plus récurrentes et coûteuses.

Jean-Claude GIRARD,

Géraldine CHEDOZ,

Yves DOUSSOT,

Catherine LONJARET,

Jean-Michel MONIN,

Valérie MASSET,

Marc BEGIN,

Patrick CHANDON,

Christine LANIER,

Estelle CHARY-SMOLAREK,

Thierry NOËL,

Daniel PERROT,

Alain NOIROT,

Alain ROBERT.